



## Le Sénat dresse un bilan critique de la réforme de la carte judiciaire

► Dans un rapport présenté hier, la Commission des lois déplore une « réforme précipitée, mal expliquée voire brutale ».

► Entre 2007 et 2011, le nombre de juridictions a été réduit d'un tiers en France.

« Une occasion manquée » : c'est ainsi que deux sénateurs, Nicole Borvo Cohen-Seat (communiste, Paris) et Yves Détraigne (Union centriste, Marne) ont qualifié la réforme de la carte judiciaire qui, entre 2007 et 2011, a conduit à la suppression d'un tiers des juridictions en France (1). Ces deux élus en présentaient hier le premier bilan dans un rapport d'information rendu au nom de la commission des lois. Ils ont déploré une « réforme précipitée, mal expliquée, voire brutale ».

Les sénateurs ne nient pas qu'il fallait une réforme, la précédente datant de 1958. Ses objectifs, défendus à l'époque par la garde des sceaux Rachida Dati, étaient de rationaliser le fonctionnement des tribunaux. Cependant, en dépit de

quelques points positifs (comme « l'amélioration notable des conditions d'installation des juridictions », dit le rapport, pour un coût total proche de 340 millions d'euros), le tableau est sombre selon les élus, qui affirment avoir mené une trentaine d'auditions et effectué plusieurs visites de terrain.

**« Quelle justice veut-on pour la famille ? Pour les mineurs ? Du point de vue pénal ? Tout cela est lié à l'implantation ! »**

Première critique : une méthode expéditive, « sans concertation » ni débat parlementaire. Pour Yves Détraigne, la réforme a épuisé les personnels et « laissé des traces ». En outre, elle ne s'est pas appuyée, d'après lui, sur une réflexion de fond quant à l'organisation de la justice elle-même. « Quelle justice veut-on pour la famille ? Pour les mineurs ? Du point de vue pénal ?

Tout cela est lié à l'implantation ! » a insisté Jean-Pierre Sueur, le président PS de la commission des lois. Avant d'ajouter : « On se retrouve avec une justice comptant moins de magistrats et moins proche des gens, il n'est pas sûr qu'on y gagne. » Dans leur rapport, ses collègues assurent que 428 postes de fonctionnaires ont été supprimés ainsi que 80 postes de magistrats, et que les délais de traitement ont été allongés. Ils s'inquiètent, enfin, de l'accès à la justice, en particulier pour les populations fragiles.

Pour l'avenir, la mission du Sénat suggère d'associer le Parlement à une « réflexion d'ensemble » et de s'atteler à la réforme des cours d'appel, laissée en suspens. Elle propose également une simplification de la justice de première instance par une fusion des tribunaux de grande instance et d'instance, un projet figurant à l'ordre du jour de la chancellerie.

MARINE LAMOUREUX

(1) 178 tribunaux d'instance sur 476 ont été supprimés, et 21 de grande instance sur 181.